

UNITE D'APPRENTISSAGE 7 : LA PARTICIPATION DES ENFANTS



« Plus qu'une simple implication, la participation des enfants aux activités pédagogiques, péri et para scolaires constitue le secret de la réussite présente et future de l'enfant. »

Objectifs général :

Maitriser les techniques de mise en place et de fonctionnement des clubs scolaires qui sont de véritables modèles efficaces de participation des enfants.

Objectifs spécifiques :

- Définir le concept club scolaire DEEN KAN
- Citer les différents types de sous-clubs scolaires et leurs principes d'organisation
- Expliquer l'importance des sous-clubs scolaires
- Préciser les techniques de mise en place
- Décrire le mécanisme de fonctionnement.

Plan de formation

7.1. Définition

7.2. Importance

7.3. Composition du club

7.4. Fonctionnement

7.5. Stratégie de mise en place du club

- phase d'information/d'appropriation du modèle
- mise en place du club
- élaboration des programmes d'activités du club/plan d'action des sous-clubs
- mécanisme de suivi-évaluation
- applications pédagogiques possibles

Pré-test

A votre avis, comment crée-t-on un club scolaire ?

- 1) A votre avis, comment crée-t-on un sous-club scolaire ?
- 2) Quel est l'intérêt d'avoir des clubs scolaires?
- 3) Comment s'effectue le suivi-évaluation?

Introduction

Le paysage éducatif burkinabè est caractérisé par une panoplie de clubs avec des dénominations différentes, mais concourant au même but : la participation des enfants. C'est dans ce contexte que pour la généralisation des EQAmE, l'Etat burkinabè a décidé de la mise en place d'un seul modèle de club scolaire qui est la résultante des différents types de clubs existants sur le terrain.

Cette unité vise à présenter de manière succincte le club DEEN KAN en cours d'expérimentation depuis octobre 2015 dans la région du Sahel.

1.1. Définition

Selon le **Petit Larousse**, le mot "**club**" désigne une association politique, culturelle, sportive. Exemple : club de basket, de volley-ball, club des comédiens, etc.

Le club est aussi un regroupement de jeunes par affinité autour d'un idéal de vie (Scoutisme, Cœurs Vaillants, Ames Vaillantes,...)

Le club est encore un cercle où on se réunit pour : lire, échanger, jouer, mener une activité commune, etc.

Exemple : club de lecture, club de pétanque, club de théâtre, etc.

Le club scolaire est un groupe d'élèves bien organisé participant activement à l'animation de la vie et à l'amélioration des rendements scolaires par diverses actions/initiatives qui font la promotion de l'éducation par les pairs.

Le club DEEN KAN, nouveau concept plus fédérateur, regroupe l'ensemble des élèves d'une structure éducative donnée, il est l'instance de coordination des activités impliquant les élèves organisés autour de thématiques précises à résoudre. Ainsi, le club DEEN KAN peut disposer de deux ou plusieurs sous-clubs en lien avec les préoccupations de l'école.

Exemples de sous-clubs pouvant exister dans une école.

- Sous-club protection de l'environnement.
- Sous-club santé scolaire.
- Sous-club soutien pédagogique (par les pairs).
- Sous-club antiviolenace.
- Sous-club d'excellence pour filles.
- Sous-club hygiène et assainissement (Yilemdé).
- Sous-club solidarité scolaire (Song taaba).

NB : les sous-clubs peuvent être baptisés en langues nationales.

L'assemblée générale est l'instance par excellence pour élaborer le projet de l'établissement dans lequel sera incrusté le programme d'activité du Club. Ainsi, en fonction des problèmes (soulevés au cours de l'AG) auxquels l'établissement fait face et des obstacles qui empêchent l'épanouissement des élèves, des thématiques peuvent être identifiées par les élèves avec l'appui de leurs conseillers (maîtres, animateurs, professeurs), les parrains et marraines (membres APE, COGES, AME,

communauté). Ces thématiques fondent la naissance des sous-clubs. Le nombre de sous-clubs n'est pas limitatif. Cependant, étant entendu que l'objectif du sous-club n'est pas de remplacer la mission officielle de l'école (enseigner), il ne faut pas que leur mise en œuvre absorbe trop les acteurs, au point de porter préjudice au volume horaire d'enseignement/apprentissage.

1.2. Importance du club DEEN KAN

Le club DEEN KAN⁹ a une valeur éducative certaine. Le terme DEEN KAN renvoie à la langue Dioula qui signifie la voix de l'enfant, ou l'expression de l'enfant, son engagement dans sa propre éducation. Le concept met l'enfant au centre de l'action éducative.

Le club DEEN KAN :

- favorise la socialisation de l'élève du fait de l'interaction, du respect de règles établies et de l'apprentissage de la vie en groupe ;
- favorise la participation communautaire ;
- favorise l'amélioration des apprentissages scolaires : par exemple l'instauration du tutorat développe l'entraide et permet aux plus faibles de bénéficier d'un soutien pédagogique de leurs pairs ;
- permet à l'élève de se découvrir, connaître ses potentialités et ses limites et d'apprécier l'apport d'autrui ;
- permet la participation véritable de l'élève à l'élimination des obstacles à son épanouissement ;
- permet à l'école/collège de prendre en compte le point de vue des enfants ;
- permet d'obtenir de meilleurs résultats ;
- libère l'expression des enfants, leur sens de l'organisation et la formation de leur personnalité.

En somme, le club DEEN KAN passe pour être le berceau de l'éclosion du leadership.

1.3. Composition du club DEEN KAN

L'équipe dirigeante qui assure la coordination du club se compose d'au moins 07 membres :

- Un (e) Président(e) ;
- Un (e) Vice-Président(e) ;
- Un (e) Secrétaire à l'information ;
- Un (e) Secrétaire à l'organisation ;
- Les responsables chargé des thématiques (sous-clubs) : le nombre est fonction des thématiques
- Un (e) trésorier (ère) ;
- Un (e) trésorier (ère) Adjoint(e).

Deen-Kan signifie en langue dioula, voix des enfants

Les responsables sont élus de manière démocratique avec bulletin secret. Chaque candidat doit « battre campagne » autour d'une vision qu'il a pour son école afin de se faire élire par ses camarades.

Le sous-club est un organe exécutif léger composé de quatre (04) membres :

- Un responsable thématique
- Un (e) responsable adjoint ;
- Un (e) Secrétaire à l'information ;
- Un (e) Secrétaire à l'organisation.

Les sous clubs réunissent tous les élèves de l'école à titre rotatif sous la supervision des enseignants et du directeur.

Ces quatre (04) membres ont pour mission d'organiser le fonctionnement des sous-clubs afin que les objectifs qui lui sont assignés soient réalisés avec l'implication de tous ses membres.

Le club sera accompagné dans ses activités par des conseillers (animateurs / maîtres/professeurs) et de marraines/parrains (Personnes ressources, APE, AME, Autres).

Quelques précautions suggérées :

- un conseiller ne peut encadrer plus de deux (02) sous-clubs ;
- un élève ne peut être membre du bureau de plus d'un sous-club ;
- un membre des structures communautaires ne peut être parrain ou marraine de plus de deux sous-clubs ;
- la qualité de parrain ou de marraine peut s'étendre à d'autres membres de la communauté au-delà des membres du bureau des structures communautaires traditionnelles (APE, COGES, AME) en fonction de leur leadership dans la localité et de leur disponibilité à accompagner les élèves. Par exemple l'agent des eaux et forêts et l'infirmier du village peuvent être choisis comme des conseillers d'un club, etc.

1.4. Responsabilités de l'organe exécutif du club DEEN KAN

Le (la) Président(e) : exécution des décisions, suivi des programmes, contrôle de l'utilisation du matériel, respect du règlement intérieur, préparation du programme d'activités, gestion administrative du club, promotion du club par des plaidoyers périodiques, etc. ;

Le (la) Vice-Président(e) : assiste le/la Président(e) et assure l'intérim en cas d'absence de ce dernier ;

Le (la) Secrétaire à l'information : chargé de la diffusion de l'information

Le (la) Secrétaire à l'organisation : chargé de l'organisation pratique des différentes activités planifiées par le club

Les responsables chargés des thématiques : ils sont chargés de superviser la mise en place des groupes thématiques (sous-clubs) et leur animation ;

Le (la) trésorier (ère) : gestion des biens du club et bonne tenue des pièces justificatives y afférentes.

Le (a) trésorier (ère) Adjoint(e) : assiste le trésorier dans l'accomplissement des ses tâches.

1.5. Conditions d'éligibilité des membres

Les principes d'éligibilité des membres de l'organe dirigeant sont définis comme suit :

- être un élève régulièrement inscrit dans l'établissement ;
- n'être pas dans une classe d'examen ;
- être disponible pour les autres ;
- être discipliné et travailleur ;
- avoir du respect pour les camarades vulnérables et les filles.

Le bureau du club DEEN KAN a un mandat d'une année scolaire renouvelable. Le mandat du comité exécutif du sous-club est tributaire de la résolution du problème ayant fait l'objet de la création du sous-club.

1.6. Fonctionnement du club DEEN KAN

L'assemblée générale est l'instance supérieure délibérative du club. Le fonctionnement de l'organe, sera régi par un règlement intérieur.

Les clubs développent des initiatives et cela dans le but de pérenniser leurs actions et planifient des activités réalistes et réalisables en tenant compte des moyens endogènes.

L'organe dirigeant tient des rencontres ordinaires et des rencontres extraordinaires. Les rencontres ordinaires se tiendront une fois par mois avec l'administration et les enseignants et une fois par trimestre avec les parents (APE/AME, COGES). Une rencontre bilan en fin d'année scolaire avec les élèves. Les rencontres extraordinaires se tiendront en cas de besoin. Au moins une fois chaque trimestre, les membres dirigeants organisent et animent une réunion avec les parents (APE, COGES et AME).

Le fonctionnement des clubs tiendra compte des instructions définies dans le statut et règlement intérieur au moins avec une possibilité d'adaptation au contexte et au dynamisme des clubs. Le fonctionnement général de l'établissement intègre le programme des activités des clubs.

1.7. Stratégie de mise en place du club

Les différentes étapes de l'opérationnalisation sont :

- ✓ **L'information/sensibilisation des acteurs :** pour leur expliquer la philosophie des clubs, les modalités de leur identification, de création; composition et fonctionnement ;
- ✓ **La mise en place proprement dite des clubs :** mise en place de l'équipe dirigeante, choix des membres externes ;

✓ L'élaboration des programmes d'activités des clubs.

1. La phase d'information/sensibilisation ou d'appropriation du modèle

Les thèmes de sensibilisation sont les suivants :

- la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;
- les dimensions d'un établissement de qualité ;
- le club/sous-clubs scolaires : comment les identifier, les créer, les faire fonctionner, élaborer les bilans, etc.

Pour l'élaboration du plan d'action, le directeur / proviseur, les enseignants et la communauté organisent une assemblée générale au cours de laquelle, les élèves sont invités à procéder à l'identification des difficultés qui entravent le bon fonctionnement de l'établissement. Après cette étape, l'on procède à l'élaboration du plan d'action du club (en y intégrant les activités des sous-clubs) en respectant le processus suivant: **analyse du problème, proposition de solutions, évaluation des coûts** (éventuellement, identification des mécanismes de financement et de gestion). Les activités faisant l'objet de sous-clubs doivent être réalistes.

2. Mise en place du club DEEN KAN et des sous-clubs :

L'ensemble des élèves d'une structure éducative donnée forme le club **DEEN KAN** de cet établissement. Ils élisent leur comité exécutif. Le club principal identifie les préoccupations à résoudre et qui sont à la portée des élèves, puis viennent les phases ci-après :

- les élèves choisissent les domaines où ils veulent agir, en partant des problèmes clés ;
- ils créent des sous-clubs correspondants en leur donnant des noms simples;
- le nombre de sous-clubs n'est pas limité, mais chaque sous-club doit avoir un contenu réel et répondre à des problèmes identifiés dans le diagnostic ;
- on peut créer un nouveau sous-club en cours d'année si le besoin apparaît.

Le club DEEN KAN capitalise toutes les actions des sous-clubs. Il est aussi possible de déterminer un ensemble minimal de sous clubs à mettre en œuvre dans toutes les écoles, sans que cela n'empêche la mise en place de nouveaux sous clubs.

3. L'élaboration des programmes d'activités du club et des sous-clubs.

Ce programme doit contenir toutes les activités qui seront réalisées par les sous-clubs de l'établissement. Au regard de la complexité de l'élaboration des plans d'actions et programmes d'activités, les élèves seront accompagnés par leurs conseillers (les enseignant(e)s).

Tableau 1 : Canevas d'analyse en vue de l'identification des activités du club

Nom de l'établissement :	CEB :
Nom du/des sous-clubs :	Province :
Nom du responsable :	Région :

1. Identification du ou des problèmes
2. Priorisation des problèmes
3. Choix du problème

Problèmes	Causes	Solutions

Objectifs

--

Stratégie de mise en œuvre : comment allez-vous vous organiser pour mettre en œuvre les activités identifiées?

1.
2.
3.

Tableau 2 : Tableau de synthèse des activités du club DEENKAN

N°	Intitulé des sous clubs	Activités à réaliser	Responsables	Coût financier	Echéance	Observations

NB : le programme d'activités du club est le consolidé des programmes d'activités des sous clubs et des rencontres de coordination avec le COGES et les enseignants.

Tableau 3 : Programme d'activités du sous club

Activités	Période et lieu	Ressources nécessaires	Personnes responsables	Coût
1.				
2.				
3.				

NB : ne pas dépasser cinq activités phares par sous-club et par an.

Tableau n°4 : Exemple de calendrier annuel

Période	Activités
juillet-août	Formations des enseignants par les encadreurs pédagogiques
Octobre-novembre	Information et formation des élèves sur les droits de l'enfant et l'école de qualité amie des enfants Diagnostic de l'école et mise en place des clubs Lancement du concours école amie des enfants
octobre à juin	Encadrement et appui par l'équipe pédagogique Suivi par les encadreurs pédagogiques
Avril-mai	Evaluation des écoles par des équipes pluridisciplinaires (superviseurs)
Mai-juin	Bilan-évaluation des clubs Election des nouveaux responsables des clubs
Octobre-novembre	Remise des prix du concours aux écoles lauréates

Exemple de programme d'activités au niveau d'une CEB

Tableau n°5

Période	Activités
Septembre	Formations dans les CEB ou les ENEP
Octobre-novembre	Elaboration du Projet d'école et du Plan d'action N°1 Mise en place des clubs Lancement du concours école amie des enfants
octobre à juin	Suivi par les Conseillers pédagogiques
Mars-avril-mai	Missions d'évaluation (commune, MENA, UNICEF, PTFs, etc.) Restitution
Mai-juin	Bilan des activités des clubs Election responsables des clubs
Octobre-novembre	Remise des prix du concours aux écoles primées Evaluation du Programme d'activités N°1 Elaboration du Programmes d'activités N°2
Etc.	

4. Mécanisme de suivi-évaluation

C'est une étape très importante pour s'assurer de la mise en œuvre des activités programmées. Elle implique des acteurs internes et externes.

Tableau 6 : Plan de suivi évaluation

Activité	Par qui ?	Où ?	Quand ?	Avec qui ?	Nature de l'appui		
Suivi de routine							
Suivi quotidien							
Evaluation à mi-parcours							
Evaluation annuelle							
Autres mécanismes de suivi et évaluation							

5. Le suivi évaluation annuel du Club

Au terme de l'exécution de chaque programme d'activités, une évaluation sans complaisance est faite en assemblée générale. C'est le moment pour les équipes dirigeantes (club et sous-clubs) de faire le point des acquis et des difficultés et de jeter les bases pour le prochain programme d'activités. Des rapports trimestriels et annuels seront produits. Un bilan général de mise en œuvre des programmes d'activités est fait en fin d'année et les archives conservées pour l'année suivante. Celles-ci serviront de boussole pour les futures équipes dans l'accomplissement de leurs activités.

6. Applications pédagogiques possibles

L'équipe enseignante cherche à exploiter les activités des différents sous-clubs en classe pour renforcer les compétences de vie courantes et les apprentissages des élèves.

L'équipe pédagogique veille particulièrement aux aspects suivants :

- les responsables de clubs doivent partager les informations et les responsabilités et animer leur équipe de manière collégiale ;
- les tâches sont menées sans distinction de sexe ;
- la gestion de la caisse doit être rigoureuse et transparente : le cahier de caisse doit être tenu à jour, disponible à l'école et consultable par les élèves comme par les enseignant(e)s ; le responsable de la caisse doit rendre compte ;
- le règlement intérieur du club et des sous-clubs doivent être respectés sous la responsabilité des enseignant(e)s ;

- les activités qui favorisent la créativité des élèves ou qui sont innovantes doivent être soutenues, en particulier toutes celles qui développent l'expression (théâtre, sketches à thèmes, élèves écrivains, etc.), ainsi que la solidarité et le travail scolaire (tutorat, appui aux élèves en difficultés, etc.) ;
- lien des clubs avec les acteurs et partenaires de l'établissement (COGES, APE, AME etc.) ;
- le comité de gestion, le bureau de l'APE, le bureau de l'AME, le Maire sont fortement impliqués dans la mise en œuvre des activités des clubs scolaires et à ce titre collaborent avec eux. Les clubs qui ont besoin d'un appui pour mener certaines activités expliquent leur projet et précisent leur demande ;
- les activités des clubs peuvent être soutenues de différentes façons (appui d'une personne ressource en compétences, en conseils, mise à disposition d'un local, d'outillage, de fourniture ou de fonds dont l'équipe d'enfants devra rendre compte, etc.) ;
- un encadrement pédagogique des clubs ;
- l'exploitation pédagogique de textes, compositions, comptes rendus, PV etc. des clubs.

Les activités des sous-clubs seront exploitées comme supports et moyens pédagogiques.

Recommandations :

- ✓ Le Directeur établit sa programmation en fonction des réalités de son école ;
- ✓ Expliquer la philosophie du club aux acteurs de l'établissement ;
- ✓ Mise en place du bureau du club et des sous clubs par une assemblée électorale à main levée ou à bulletin secret.

Conclusion

Le Club scolaire DEEN KAN est une stratégie éducative pour accompagner les structures d'enseignement dans la réalisation de leurs missions. De ce fait, il constitue une avancée pour la quête de l'amélioration de la fréquentation, du maintien et de la réussite des élèves et singulièrement des filles. L'on doit faire du club DEEN KAN un organe vivant, dynamique, adaptable aux différents contextes éducatifs et s'enrichissant chaque jour des expériences éprouvées et partagées, sous l'impulsion de l'ensemble de la communauté éducative (parrain, marraine, Directeur d'établissement, encadreurs pédagogiques, enseignants, etc.).

Chaque acteur dans les clubs doit jouer pleinement son rôle pour que les objectifs éducatifs soient atteints.

Post-test

1. A votre avis, comment crée-t-on un sous-club scolaire ?
2. Quel est l'intérêt d'avoir des clubs scolaires ?

3. Comment s'effectue le suivi-évaluation?

Réponses possibles

1. Les sous-clubs scolaires se créent autour des difficultés à l'école dont la résolution est à la portée des élèves.
2. L'intérêt des clubs scolaires est la participation consciente de l'élève aux activités scolaires.
3. Les mécanismes de suivi-évaluation se font par les responsables du suivi pédagogique, l'équipe enseignante et les responsables des clubs de manière périodique.

Application

Elaborez les plans d'action de deux sous clubs de votre choix.

Résumé illustratif du processus d'implémentation du club Deen-kan

